

**CONDITIONS COMMERCIALES JCDECAUX FRANCE 2023**  
(AFFICHAGE TEMPORAIRE RESEAUX JCDECAUX LARGE, JCDECAUX SMALL, ACTIVITE CULTURELLE ET DIGITAL)

**Applicables aux campagnes d'affichage temporaire dans les Réseaux JCDecaux Large, JCDecaux Small, Activité Culturelle et Digital souscrites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

## **1. APPLICATION**

**1.1** Les présentes Conditions Commerciales complètent i) les Conditions Générales de Vente « Affichage temporaire Réseaux JCDecaux Large, JCDecaux Small et Activité Culturelle », ii) les Conditions Générales de Vente « Digital », et iii) le Catalogue 2023 de JCDecaux France, l'ensemble étant téléchargeable sur le site internet <https://www.jcdecaux.fr/nos-cgv> ou pouvant être obtenu sur simple demande.

Les termes avec une majuscule dans les Conditions Commerciales ont la même signification que dans les Conditions Générales de Vente, à l'exception toutefois de ceux expressément définis dans les Conditions Commerciales.

Sans préjudice des dispositions contraires stipulées dans le présent document, les Conditions Commerciales s'appliquent, à l'exclusion de toute autre condition commerciale, aux campagnes publicitaires souscrites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Une Campagne Publicitaire s'entend de la réservation d'un Réseau constitué pour sa part d'Unités, tel que le terme est défini dans les Conditions Générales de Vente (affichage temporaire Réseaux JCDecaux Large, JCDecaux Small, Activité Culturelle et Digital).

**1.2** Sont considérées comme « Campagnes Nationales » les Campagnes Publicitaires affichées sur les Réseaux suivants, tels qu'explicités dans le Catalogue 2023 :

- City Trade
- Distingo
- Diva
- Major 2
- Major 2 Access (1 face sur 2)
- Major 2 Cover (2 faces sur 3)
- Major 2 Entry
- Urban Influence
- Urban Style
- Major 8 A
- Major 8 A en configuration Access (1 face sur 2)
- Major 8 B
- Major 8 B en configuration Access (1 face sur 2)
- Major 8 C
- Major 8 Temporis

**1.3** L'offre Activité Culturelle, composée des Réseaux Colonnes Morris et Mâts Drapeaux, fait l'objet d'un catalogue distinct disponible sur simple demande écrite au siège social de JCDecaux France (« **Catalogue Culturel 2023** »). Les Campagnes Publicitaires correspondantes bénéficient de la remise professionnelle et de la remise d'anticipation dans les conditions décrites ci-après.

---

## **2. REMISES TARIFAIRES SUR L'ORDRE**

Les remises décrites ci-après sont cumulatives et s'appliquent chacune sur le Tarif, et/ou le Tarif Négocié et/ou le Tarif convenu entre JCDecaux France et l'Annonceur du fait des Unités sélectionnées pour un Réseau sur-mesure de la Campagne Publicitaire considérée.

### **REMISES SECTORIELLES**

Tout Annonceur appartenant à l'un des secteurs suivants :

- Edition littéraire et musicale ;
- Presse ;
- Enseignement-formation ;
- Publicité financière ;

Bénéficiera d'une remise de cinq pour cent (5%) sur l'ensemble du (des) Réseau(x) acheté(s) pour une Campagne Publicitaire considérée, dès lors que le montant total de ladite Campagne Publicitaire est supérieur à cent mille (100 000) euros nets.

### **REMISE PROFESSIONNELLE**

Tout Annonceur souscrivant à l'offre Activité Culturelle, par l'intermédiaire d'un Mandataire solidairement tenu avec son mandant au paiement des factures correspondantes comme de toute somme en résultant (pénalités de retard, etc.), bénéficiera d'une remise de quinze pour cent (15%) calculée sur le Tarif de la Campagne Publicitaire Activité Culturelle correspondante.

### **REMISE EXCEPTIONNELLE**

Tout Annonceur ayant souscrit à un Réseau sur-mesure pourra bénéficier d'une remise exceptionnelle déterminée avec JCDecaux du fait de la spécificité de ce Réseau.

### **REMISE D'ANTICIPATION**

Une remise de zéro virgule cinq pourcent (0,5%) sera accordée par semaine d'anticipation, pour toute souscription ferme d'une Campagne Publicitaire sur les Réseaux Colonnes Morris et Mâts Drapeaux reçue entre le 16 février et le 30 avril 2023 et affichée pendant les semaines 27 à 34.

## **3. MAJORATIONS TARIFAIRES SUR L'ORDRE**

Les majorations décrites ci-après sont cumulatives et s'appliquent chacune sur le Tarif de la Campagne Publicitaire considérée.

### **3.1 MAJORATION MULTIMARQUES OU MULTI-THEMES**

Toute Campagne Publicitaire mettant en scène sur un ou plusieurs visuels au moins deux (2) produits, logos et/ou marques d'un même Annonceur devra faire l'objet, préalablement à sa réservation, d'un accord écrit de JCDecaux France. De même, l'Annonceur devra indiquer, préalablement à sa réservation, la Variété, au sens de la Nomenclature Produits de la société Kantar Media, pour laquelle il souhaite bénéficier de la clause d'exclusivité sectorielle dans les conditions décrites au point 5.6 ci-après. En cas d'accord écrit de JCDecaux France, une majoration tarifaire de cinq pour cent (5%) sera appliquée au Tarif de la Campagne Publicitaire considérée.

### **3.2 MAJORATION MULTI-ANNONCEURS**

Toute Campagne Publicitaire d'un Annonceur mettant en scène une marque, un produit et/ou un logo d'un ou plusieurs autre(s) Annonceur(s) devra faire l'objet, préalablement à sa réservation, d'un accord écrit de JCDecaux France. En cas d'accord écrit de JCDecaux France, la clause d'exclusivité sectorielle s'appliquera, dans les conditions décrites au point 5.5 ci-après, au secteur d'activité de l'Annonceur ayant effectué la réservation, et une majoration tarifaire de cinq pour cent (5%) sera appliquée au Tarif de la Campagne Publicitaire considérée.

---

## **4. REMISES TARIFAIRES DE FIN D'ORDRE**

Sauf stipulations contraires dans les présentes Conditions Commerciales, les remises décrites ci-après sont cumulatives et s'appliquent chacune sur le Tarif de la Campagne Publicitaire considérée. Leur facturation pourra intervenir sur chaque Ordre au cours de l'année 2023. Les taux de remise appliqués pourront faire

l'objet d'une régularisation en début d'année 2024, en fonction du chiffre d'affaires net hors taxes généré chez JCDecaux France en 2023.

#### **4.1. REMISE POUR PRISE D'ORDRE ANTICIPEE**

**4.1.1** La réservation ferme et définitive, avant le 31 décembre 2022, d'au moins trois (3) Campagnes Nationales exécutées au cours de l'année 2023, donnera lieu à une remise d'un pour cent (1%) sur le Tarif desdites Campagnes. Cette remise sera accrue de 0,2 point par Campagne Nationale supplémentaire.

**4.1.2** La réservation ferme et définitive, avant le 31 mars 2023, d'au moins trois (3) Campagnes Nationales exécutées au cours du second semestre 2023, donnera lieu à une remise d'un demi pour cent (0,5%) sur le Tarif desdites Campagnes. Cette remise sera accrue de 0,1 point par Campagne Nationale supplémentaire.

**4.1.3** Les remises prévues aux points 4.1.1 et 4.1.2 ci-dessus ne sont pas cumulables et ne sont pas applicables aux Campagnes Publicitaires souscrites dans le Réseau Activité Culturelle.

#### **4.2. REMISE DE VOLUME ANNONCEUR**

Tout Annonceur, qu'il s'agisse d'une entreprise privée, publique ou d'un groupe de sociétés (c'est-à-dire de sociétés dont le capital est détenu majoritairement par une entité « mère »), ayant généré chez JCDecaux France (Réseaux JCDecaux Large, JCDecaux Small et Digital), au cours de l'année 2023, un chiffre d'affaires net hors droits, taxes et crédit d'échange marchandises (ou « CA Net »), de plus d'un million cinq cent mille (1 500 000) euros, pourra bénéficier d'une remise de volume au premier euro, selon barème ci-dessous :

CA Net :	Remise :
1.500.000 € ≤ CA Net < 2.500.000 €	à 0,95%
2.500.000 € ≤ CA Net < 4.000.000 €	à 1,15%
4.000.000 € ≤ CA Net < 5.500.000 €	à 1,45%
5.500.000 € ≤ CA Net < 9.500.000 €	à 1,70%
9.500.000 € ≤ CA Net < 12.000.000 €	à 2,30%
12.000.000 € ≤ CA Net < 15.500.000 €	à 3,00%
15.500.000 € ≤ CA Net	à 3,50%

Les campagnes souscrites au titre de l'offre Activité Culturelle sont exclues de l'assiette de calcul et du bénéfice de cette remise.

#### **4.3. REMISE D'ACCORD-CADRE**

Si le principe d'une remise automatique sur chaque Campagne Publicitaire a été arrêté lors de la signature d'un accord-cadre, en contrepartie d'engagements de la part de l'Annonceur, cette remise pourra figurer sur l'Ordre.

#### **4.4. REMISE DE CUMUL DE MANDATS**

Tout Annonceur passant par un Mandataire ou un groupe de sociétés Mandataires (c'est-à-dire de sociétés Mandataires dont le capital est détenu majoritairement par une entité « mère ») détenant plus d'un Mandat donnant lieu à facturation par JCDecaux France (Réseaux JCDecaux Large, JCDecaux Small et Digital), pourra bénéficier d'une remise de « Cumul de Mandats » au taux de un et demi pourcent (1,5 %), dès lors que le chiffre d'affaires net hors droits, hors taxes et hors échanges marchandises (« Barter ») généré par ce Mandataire ou ce groupe de sociétés Mandataires chez JCDecaux France en 2022 (Réseaux JCDecaux Large, JCDecaux Small et Digital), dépassera un million d'euros (1.000.000 €).

Cette remise s'applique sur le montant Net après déduction de toutes les autres remises.

Cette remise ne peut être revendiquée par une société sous-mandataire.

## **5. DISPOSITIONS DIVERSES**

### **5.1 ASSOCIATIONS - SYNDICATS - AUTRES**

Les campagnes d'affichage au profit d'associations reconnues d'utilité publique, à but non lucratif et/ou de syndicats seront réalisées sur devis, les intéressés devant contacter au préalable JCDecaux France.

## **5.2 COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

Pour les campagnes d'organismes gouvernementaux ou investis d'une mission de service public (ex : Service d'Information du Gouvernement, Santé Publique France), JCDecaux France pourra consentir une remise de cinq pour cent (5%).

## **5.3 COMMERCIALISATION PARTIELLE DE RESEAUX NATIONAUX**

Les Réseaux Nationaux peuvent faire l'objet d'une commercialisation partielle, sous réserve de disponibilité et de l'accord préalable et écrit de JCDecaux France (ex : commercialisation sur un territoire spécifique, ou sur une strate particulière, sur Paris / Banlieue ou sur Paris seule ; commercialisation d'un Réseau de la gamme City 8 m<sup>2</sup> sans 2 m<sup>2</sup> ; etc.). Cette commercialisation partielle se fera à un Tarif différent de celui appliqué à la vente de l'intégralité du Réseau National. Selon le Réseau concerné, le Tarif applicable est disponible sur simple demande auprès du siège de JCDecaux France.

## **5.4 COMMERCIALISATION D'UNITES**

Afin de répondre à certaines problématiques de ciblage, JCDecaux France pourra proposer un ensemble d'Unités sur-mesure.

Cette commercialisation d'Unités fera l'objet d'un tarif spécifique et unique pour chaque proposition.

## **5.5 EXCLUSIVITE**

On entend par « Exclusivité » l'engagement dont bénéficie un Annonceur ayant réservé une des campagnes Nationales ci-après visées, de ne pas voir afficher, la même semaine que celle au cours de laquelle sa campagne est affichée, une Campagne Nationale de même format et portant sur la même Variété, au sens de la Nomenclature Produits de la société Kantar Media.

Campagnes Nationales susvisées :

- Distingo
- Diva
- Major 2
- Major 2 Cover
- Urban Influence
- Urban Style

La clause d'exclusivité sectorielle n'est pas applicable :

- aux campagnes culturelles de manière générale ;
- aux Campagnes Publicitaires locales ou régionales ;
- si le nombre total d' Unités réservées est inférieur à quatre-vingt-dix pourcent (90%) du nombre de faces du Réseau concerné ;
- si la réservation intervient postérieurement à celle d'un Annonceur concurrent, que celui-ci bénéficie ou pas de la clause d'exclusivité ;
- si l'Annonceur renonce expressément au bénéfice de cette clause.

L'Annonceur s'engage à communiquer à JCDecaux France, lors de la réservation de sa campagne, la Variété Kantar Media correspondante.

## **5.6 TARIFS SAISONNIERS**

Des majorations ou abattements saisonniers sont appliqués sur certaines périodes de l'année en cours sur les Réseaux nationaux, locaux et parisiens JCDecaux Large, JCDecaux Small, Activité Culturelle et Digital. Le détail des abattements et majorations est disponible sur simple demande auprès de JCDecaux France.

## **5.7 CAMPAGNES EXTRA NATIONALES**

On entend par « campagne extra nationale », toute Campagne Publicitaire diffusée sur plusieurs territoires nationaux. La commercialisation de ces campagnes extra nationales peut être centralisée par notre régie, la société JCDecaux OneWorld, basée à Londres.

Les conditions tarifaires appliquées sont les conditions tarifaires nationales de chacune des filiales JCDecaux implantées dans les pays où l'affichage a lieu, auxquelles pourra s'ajouter une remise internationale le cas échéant.

Cette remise est calculée sur le chiffre d'affaires généré déduction faite de toute autre remise ou commission éventuellement versée.

## **5.8 ATTRIBUTION**

L'attribution de l'ensemble des remises citées dans les présentes Conditions Commerciales est subordonnée au respect desdites Conditions, des Conditions Générales de Vente de JCDecaux France. Ainsi ces remises ne peuvent être accordées par JCDecaux France, notamment, dans le cas où l'Annonceur et/ou son Mandataire ne respecte(nt) pas les délais de paiement contractuellement prévus.